

Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction et scolarisé en petite section

Références

- Note DGESCO A1-1 n°2019-0053 du 26/06/2019
- Décret n° 2019-826 du 2 août 2019 relatif aux modalités d'aménagement de l'obligation d'assiduité en petite section d'école maternelle

Identification de l'école

Commune :	Circonscription :
Nom et adresse de l'école :	
Nom, prénom du directeur :	
Courriel de l'école : @dijon.fr	
Tél :	

Enfant concerné

Nom, prénom :
Date et lieu de naissance :

Les parents ou responsables légaux

Noms, prénoms des parents ou responsables légaux	
Adresse des parents ou responsables légaux	
Téléphone	



Aménagement demandé par les parents ou les responsables légaux :

Je soussigné(e) demande que l'enfant soit autorisé à être absent de l'école au début des heures de classes de l'après-midi selon les modalités suivantes :

Lundi

- L'enfant reviendra à l'école sur le créneau horaire proposé par l'école, soit.....
 ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi

Mardi

- L'enfant reviendra à l'école sur le créneau horaire proposé par l'école, soit.....
 ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi

Jeudi

- L'enfant reviendra à l'école sur le créneau horaire proposé par l'école, soit.....
 ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi

Vendredi

- L'enfant reviendra à l'école sur le créneau horaire proposé par l'école, soit.....
 ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi

Bilan de l'aménagement du temps scolaire période

- La demande d'aménagement est reconduite à l'identique.
 La demande d'aménagement est modifiée.
 La famille demande un retour à une scolarisation à temps complet.

Signatures des parents ou des responsables légaux :

Avis et décision pour l'enfant :

Avis du directeur de l'école

Date de réception de la demande :

Favorable

Défavorable, pour les raisons suivantes :

.....

.....

Date, signature et cachet du **directeur d'école**

Décision de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription

Date de réception de la demande :

Favorable

Défavorable, pour les raisons suivantes :

.....

.....

Date, signature et cachet de l'**inspecteur de l'éducation nationale**

Suivi de la mise en œuvre de l'aménagement autorisé

L'équipe éducative est réunie régulièrement durant l'année scolaire pour suivre la situation de tout enfant bénéficiant d'une autorisation d'aménagement de son temps de présence à l'école. Une première réunion est à prévoir dans le courant de la première période suivant la date de début de la mise en œuvre de l'aménagement.

Date prévue pour la réunion de la première équipe éducative :